



Ville d'Isbergues  
5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025 SLOW  
ID : 062-216204735-20251215-25\_05\_07-DE

DCM 25.05.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
15 décembre 2025

Date de convocation :  
8 décembre 2025

Objet :

Décision budgétaire modificative n° 3 – Budget principal 2025  
Réajustement des soldes 001 et 002 – Affectation du résultat

Votes pour : 25  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – Mme Séverine GODART – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,**

**VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,**

**Considérant** qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025,

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 062-216204735-20251215-25\_05\_07-DE

**DCM 25.05.07**

**Considérant** que l'AFR d'Isbergues/Molinghem a été dissoute en 2024, et une partie du solde des comptes subsistant à sa clôture a été transférée sur les comptes de la commune.

**Considérant** que cette intégration a eu les impacts suivants sur les comptes de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement :

- 5 086,47 € en fonctionnement ;
- 2 402,40 € en investissement.

Or, l'affectation du résultat réalisée n'a pas tenu compte des montants cités ci-dessus. En conséquence, il est nécessaire de réajuster les soldes du 001 et du 002 par le vote d'une décision budgétaire modificative.

**Considérant** qu'il convient de procéder à certains ajustements comptables par virement de crédits entre articles,

Monsieur le Maire fait donc part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2025.

Il propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Recettes		Recettes	
011-60612 - Energie -Electricité	+ 5 086,47	21 - 21578 Autre matériel technique	+ 2 402,40
002-002 Résultat de fonctionnement reporté	+ 5 086,47	001-001 Solde exécution de la SI	+ 2 402,40

Le conseil municipal, après délibération décide d'autoriser la décision budgétaire modificative n°3 susvisée.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
18 déc. 2025

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*